

CANADA,)
PROVINCE DE QUÉBEC.) *Chambre des Notaires de la
Province de Québec.*

Je, soussigné, un des secrétaires de la Chambre des Notaires de la Province de Québec, résidant en la Cité de Québec, dans la dite Province, certifie par le présent que le Tableau ci-devant des honoraires alloués aux Notaires Publics de la Province de Québec, est une vraie copie de l'original du Tarif ou Tableau d'honoraires approuvé par la Chambre des Notaires de la Province de Québec, à une assemblée tenue à Québec, le vingtième jour de mai de l'an mil huit cent quatre-vingt-un, de record dans le bureau du Secrétaire, à Québec, publié dans la *Gazette Officielle de Québec*, les 4, 11, 18 et 25 juin mil huit cent quatre-vingt-un, et devenu en force le 11 juillet mil huit cent quatre-vingt-un, conformément aux dispositions de la loi à ce sujet.

Québec, 11 juillet 1881.



Secrétaire
C. N. P. Q.